

Rapport de la commission des finances du conseil de Bassins

Préavis 7/18 relatif à la FIXATION EN COURS D'ANNÉE DU MONTANT DES TAXES FORFAITAIRES DE DÉCHETTERIE

Date des séances : 20 août, 28 août, 12 septembre 2018

Membres présents de la commission : Mmes Sylvie Elben, Herlinda Elmer, Anne Genevay-Bolay, Nathalie Guignard Pidoux, Anne Treboux, MM. Michel Ruffieux et Nicolas Sudan

Membres présents de la Municipalité : Mme Cécile Martini, MM. Didier Lohri (syndic), Marc Mazzariol.

La Commission des Finances s'est réunie les 20 et 28 août ainsi que le 12 septembre 2018. Le 20 août, Les membres présents de la Municipalité nous ont présenté le préavis 7/18. Afin de répondre à une motion déposée lors du conseil du 3 octobre 2017 par 3 conseillers communaux demandant à ce que le règlement soit adapté pour explicitement prévoir la possibilité de fixer, en cours d'année, le montant de la taxe forfaitaire pour facturer au plus juste les habitants en fonction des charges observées durant l'année en cours. L'objectif visé étant d'éviter des recours potentiels pour ce motif.

En conclusion :

Même si le service juridique cantonal a précisé que le nouvel alinéa n'apporte rien de nouveau et n'est pas indispensable sous l'angle juridique, la commission des finances propose au Conseil Communal de Bassins

- vu le préavis no. 7/18 de la municipalité,
- ouï les conclusions du rapport de la commission ad hoc
- ouï les conclusions du rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

D'accepter la modification du règlement qui précise que le montant des taxes forfaitaires fixé par le biais de directive communale sur la gestion des déchets s'applique rétroactivement pour l'année civile en cours.

Fait à Bassins, le 12 septembre 2018



Sylvie Elben



Herlinda Elmer



Anne Genevay-Bolay



Nathalie Guignard-Pidoux



Anne Treboux

Michel Ruffieux



Nicolas Sudan
Rapporteur